



## Risques sécuritaires

### Risques terroristes

#### Définition du risque

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

#### Conséquences

- N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.
- La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.
- L'activité des groupes terroristes est en recrudescence.
- La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint Etienne-du-Rouvray en 2015 et 2016.
- Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution.
- Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :
  - Des modes opératoires particuliers :
    - ↪ Attaque par arme blanche ou balistique.
    - ↪ Voiture bélier.
    - ↪ Colis, véhicule ou personne piégés.
  - Des cibles particulières :
    - ↪ Espaces scolaires.
    - ↪ Transports collectifs de personnes.
    - ↪ Espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs.
    - ↪ Centres commerciaux.
    - ↪ Organes de presse.
    - ↪ Lieux de culte.
    - ↪ Sites industriels.
    - ↪ Représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

Ces cibles ont été visées dans des communes de tailles très diverses, ce qui montre que n'importe quelle collectivité territoriale peut être touchée par le risque terroriste.

#### Actions

La commune participe à la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE qui vise à la vigilance, la prévention et la protection pour lutter contre la malveillance terroriste.

Dans le cadre du PCS, l'objectif est de recenser en amont les vulnérabilités existantes sur la commune et d'adapter des mesures de protection (contrôle d'accès, restriction de stationnement, dispositif anti véhicule bélier, ...) lorsque les circonstances l'imposent.

- Informer la population de la conduite à tenir.
- Participer à la prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate Rappel :
  - Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.
  - La vigilance est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection.
  - La prévention s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse.



## CHUZELLES

- La protection repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

• Il se compose de deux parties :

- Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (la partie publique du plan est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/risques/menacerroriste>).
- Un document classifié « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

• Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :

- Vigilance.
- Sécurité renforcée, risque attentat.
- Urgence attentat.

### Si cela devenait nécessaire.

Activer le PCS et organiser le PCC.

- Coordonner les actions à entreprendre avec la préfecture et les forces de l'ordre.
- Alerter tous les ERP, notamment les écoles.
- Si besoin, mettre les bâtiments en confinement ou préparer l'évacuation.
- Mettre en place, si besoin, des déviations et des itinéraires sécurisés.
- Prévoir le soutien logistique nécessaire aux différents intervenants.
- Recenser les besoins éventuels d'évacuation et d'hébergement.
- Mettre en place, si besoin, des déviations et des itinéraires sécurisés.

Ce risque demeure imprévisible.

L'information ne pourra se faire qu'après l'évènement.

**Les actions de communication devront être concertées avec les forces de l'ordre pour ne pas gêner l'efficacité de leur intervention.**

### Risques sur la commune

Le maire met en œuvre les mesures de prévention et de protection contre la malveillance terroriste, en s'appuyant notamment sur les fiches thématiques diffusées par le préfet :

- « Comment sécuriser un rassemblement de personnes »,
- « Comment sécuriser un site »,
- « Conseil de comportement en cas d'attaque terroriste, ... ».

Le maire recense les vulnérabilités existantes sur la commune et adapte ces mesures de protection (contrôle d'accès, restriction de circulation et stationnement (par exemple aux abords des écoles), dispositif anti véhicule bélier, ...).

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre
<p><b>Vigilance</b></p> 	<p>Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.</p>	<p>Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.</p>
<p><b>Sécurité renforcée- risque attentat</b></p> 	<p>Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.</p>	<p>Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.</p>
<p><b>Urgence attentat</b></p> 	<p>Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente<sup>6</sup>, soit à la suite immédiate d'un attentat.</p> <p>L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.</p>	<p>Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.</p> <p>Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.</p>